

Le plan climat vise la neutralité carbone dans trente ans

Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a présenté son plan climat*, le 6 juillet. Objectif : accélérer la transition écologique et énergétique pour atteindre un « nouveau cap pour tous », la neutralité carbone vers le milieu du siècle.

Le gouvernement engagera donc dans les mois qui viennent la révision de ses documents stratégiques sur le climat et l'énergie, pour publier une nouvelle stratégie nationale [bas-carbone](#) et une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie avant fin 2018.

Le plan climat vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre l'objectif de maintien du réchauffement de la planète en dessous de 1,5°C / 2°C. La société tout entière doit se mobiliser aux côtés de l'État, y compris bien entendu les collectivités. Tous les secteurs sont concernés : bâtiment, transports, énergies, agriculture et forêts, industrie et [déchets](#). Toutefois, si les collectivités sont citées à plusieurs reprises comme partenaires de la transition vers le bas-carbone, le plan climat ne donne qu'une très faible place à leur rôle, constate [La Gazette des communes](#). Ainsi, lors de sa présentation, le ministre a bien souligné la nécessité de « soutenir les acteurs non gouvernementaux qui agissent contre le climat [...], sachant que 50 % des solutions se trouvent à l'échelle locale. » Mais sa remarque s'inscrivait dans une logique de mobilisation internationale, précise le journal.

Reste que le plan propose de co-construire les solutions dans les domaines de l'énergie et de [l'économie circulaire](#), « en renforçant notamment le lien avec les collectivités territoriales et les filières industrielles, dans une logique de contractualisation ». En septembre, le gouvernement publiera la feuille de route du quinquennat, applicable dès la loi de finances pour 2018 : création d'outils de performance énergétique efficaces, gouvernance et pilotage coordonnés des actions publiques de rénovation énergétique, solutions de financement adaptées.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire souhaite supprimer en dix ans les « passoires thermiques » (elles sont estimées à sept millions), en aidant les personnes en situation de [précarité énergétique](#) et les propriétaires-bailleurs. La sphère publique devra être exemplaire, et accélérer la [rénovation thermique](#) de ses bâtiments en partenariat avec les collectivités. Les financements proviendront du plan d'investissements (à hauteur de quatre milliards d'euros) et de solutions proposées par des tiers financeurs. L'État contractualisera avec les collectivités et la Sécurité sociale pour que la moitié de cette enveloppe finance les écoles, universités, hôpitaux.

Autre mesure emblématique : les dernières centrales électriques au charbon devront être arrêtées d'ici 2022 ou évoluer vers des solutions moins carbonées. Les projets de reconversion des sites seront étudiés avec les intervenants sur les territoires, et des contrats de transition écologique associant salariés, collectivités territoriales, entreprises et État, accompagneront les salariés dont les emplois seront menacés par ces fermetures.

Par ailleurs, des appels à projet nationaux seront lancés pour valoriser et développer les solutions de protection par la nature : [zones humides](#) pour le stockage de l'eau et le ralentissement des crues, qualité des sols pour le stockage et la filtration des eaux, biodiversité en ville pour atténuer les îlots de chaleur... Ils viseront également à mesurer les gains offerts par le maintien des écosystèmes naturels pour limiter l'impact et la fréquence des catastrophes naturelles.

Marie Gasnier

* **Source** : [Plan Climat : une planète, un plan](#), ministère de la Transition écologique et Solidaire, 6 juillet 2017